

.....
Séance du 25 juillet 2011
.....

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil
Municipal..... 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 12

DATE DE LA
CONVOCATON
18/07/2011

DATE D’AFFICHAGE
18/07/2011

L’an deux mille onze et le vingt cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine DEYMIE, Maire.

Présents : MM. CHAMAYOU Max, , SALAGER Rosine, DEYMIE Christine, GUIANVARCH Jean Louis, NESPOULOUS Christian, CORDURIES David, BENEDET Jean-Pierre, PALIES Marie-Noëlle, GUIBELIN Stéphane, TREMOLIERES Alain, GENIEYS Véronique, MARTINEZ Laurent,

Absents excusés : MM. BRUEL Jean-Claude, ADALID Magali,

Secrétaire de séance : Monsieur TREMOLIERES Alain,

Approbation du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) de Valence d’Albigeois.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l’Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 10 septembre 2007 prescrivant la révision du Plan d’Occupation des Sols (P.O.S.) pour mise en forme de Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) et précisant les modalités de concertation ;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 25 mai 2009, sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durable ;

Vu le Document de Gestion de l’Espace Agricole et Forestier du Tarn approuvé le 15 décembre 2003 par Monsieur le Préfet ;

Vu la délibération en date du 8 novembre 2010 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du P.L.U.;

Vu l’accord de la Préfète du Tarn en date du 14 avril 2011 autorisant l’ouverture à l’urbanisation de zones à urbaniser ou de zones naturelles ;

Vu les avis de la chambre d’agriculture en date du 4 janvier 2011 et du 25 juillet 2011 ;

Vu les avis de l’Institut National des Appellations d’Origine (INAO) du 7 décembre 2010 ;

Vu l’arrêté municipal en date du 5 avril 2011 mettant le P.L.U. à l’enquête publique;

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique **nécessitent quelques modifications mineures** du projet de P.L.U. ;

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu’il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré :

- **Décide d'approuver** le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, à savoir :

Le rajout de parcelles, déjà construites par des non agriculteurs, en zone A1 sur les secteurs suivants :

- le Claux section F parcelles 18 et 20, 38, 379 ;
- le Claux section G parcelles 342, 398 et 476 ;
- Peyrélous section G parcelles 223 et 512 ;
- **Donne tous pouvoirs** à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à l'approbation du projet de P.L.U.,

Augmentation horaire LATTES Karen

Madame le Maire expose au Conseil Municipal du nombre en hausse des enfants de l'école maternelle, en conséquence il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de Madame LATTES Karen, Adjoint Technique de 2^{ème} classe mais titulaire du CAP Petite Enfance afin d'aider les professeurs des écoles ; Par ailleurs le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à cette modification le 24 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte d'augmenter** la durée hebdomadaire de travail de Madame LATTES Karen donc elle effectuera 30.40h/35h à compter du 1^{er} septembre 2011,
- et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce changement,

Projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn – REFUS DE SUPPRESSION DU SICTOM DE VALENCE-VALDERIES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn.

Elle précise l'intention par Madame la Préfète de dissoudre le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de Valence-Valdériès, et d'en attribuer la compétence à deux communautés de communes différentes, à savoir les Communautés de Communes de Val 81 et du Ségala Carmausin.

Elle rappelle que cette décision a été prise sans aucune concertation avec les élus locaux.

Madame le Maire cite les courriers de l'Association des Maires Ruraux de France, de l'Association des Maires et Elus Locaux du Tarn, qui tous font ressortir un refus de la réforme.

Tout comme ces Associations, elle précise qu'elle déplore cette précipitation sur la rapidité de la procédure, sans aucune concertation à la base sur les propositions de modifications de la carte intercommunale.

- vu la délibération du SICTOM établie suite à l'assemblée générale du 21 juin 2011,
- considérant que l'ensemble des 40 délégués présents se sont prononcés à **l'unanimité Défavorablement** à l'encontre de ce projet,
- considérant que ce service de proximité s'inscrit véritablement dans la logique du Service Public,
- considérant que le SICTOM a une très bonne infrastructure, avec un coût de fonctionnement optimisé, ainsi qu'un excellent équilibre budgétaire et financier,

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal prend acte de l'information et après en avoir délibéré :

- **Refuse** de se prononcer favorablement à la dissolution du SICTOM et donc réfute cette décision,
- **Demande** à la CDCI de considérer la position unanime du comité syndical,
- **Refuse** d'attribuer les compétences aux Communautés de Communes de Val 81 et du Ségala Carmausin,
- **Affirme** vouloir maintenir le SICTOM pour assurer ce service public,
- **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour demander à Madame la Préfète de reconsidérer sa position,

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn

Madame le Maire présente au conseil municipal, le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale dans lequel il est mentionné que « concernant les syndicats de transports, leur maintien n'est pas opportun car leurs compétences peuvent être reprises par les communes et gérées par voie de convention. Il est donc pertinent de dissoudre le syndicat d'exploitation du minicar de Valence/Valdériès dont 16 communes sont membres ».

Madame le Maire précise que le comité syndical qui s'est réuni le 17 mai 2011 a émis un avis défavorable à la dissolution du syndicat. Elle demande ensuite à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son article 61-I,
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et notamment la proposition faite par Madame la Préfète pour le devenir du Syndicat Intercommunal d'exploitation du Minicar Valence/Valdériès,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 17 mai 2011 qui a émis un avis défavorable à cette dissolution,
 - Considérant que ce syndicat remplit auprès de la population, une mission de service public,
- Considérant que ce syndicat qui assure un service de proximité, couvre un territoire rural pertinent et sans enclave,
- Considérant que la reprise de sa compétence par les communes membres risque de désorganiser le service rendu à la population,
- Considérant que ce syndicat ne paie pas de frais de structure et que les dépenses supportées par ce syndicat sont essentiellement des dépenses de transport,
- Considérant que ce syndicat a un excellent équilibre budgétaire et financier,
- Considérant que la dissolution de syndicat avec reprise de sa compétence par les communes ne générera aucune économie,
- Considérant que la dissolution de ce syndicat conduira à une réorganisation pour désigner une commune coordonnatrice qui valorisera des frais de personnel et de structure,

Après en avoir délibéré,

- émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn établi par Madame la Préfète, concernant le Syndicat Intercommunal d'exploitation du Minicar Valence/Valdériès,
- s'oppose à la dissolution dudit syndicat,
- refuse au niveau de la commune, de reprendre la compétence exercée par ce syndicat,
- demande une modification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn afin de maintenir le Syndicat Intercommunal d'exploitation du Minicar Valence/Valdériès.

Vente terrain à Monsieur et Madame VALAT Eric
--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal de la décision d'accepter de vendre à Monsieur et Madame VALAT Eric une parcelle de terrain situé à « Sermet Nord »

suite aux différentes propositions reçues en mairie et après examen la leur était la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de vendre à Monsieur et Madame VALAT Eric, cette parcelle, cadastrée section B n°1166, d'une surface de 1057 m² suiv ant le document d'arpentage dressé par le géomètre, aux conditions suivantes :
 - respect des règles d'urbanisme existantes,
 - prix : 42 € le m²,
- donne son accord à Madame le Maire pour payer les frais de géomètre inhérents à cette transaction,
- confère tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces utiles,

Questions diverses

- L'achat d'une lame pour les chutes de neige est envisagé, et devrait s'effectuer avant l'hiver prochain,
- Madame le Maire devrait se renseigner pour l'achat éventuel de terrains au lieu dit « Bourdouyre » sur lesquels est située une source d'eau,
- Le logiciel horizon village on-line devrait être opérationnel prochainement au secrétariat de mairie et serait installé par les techniciens de JVS-Mairistem,
- Le marché BIO s'est déroulé au village le dimanche 3 juillet, quelques exposants étaient présents, ce nouveau marché BIO a connu un succès car bien fréquenté par les usagers,
- Les commerçants ambulants du dimanche matin souhaiteraient s'installer Place du Coq, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité,
- L'achat de terrains pour agrandir la station d'épuration est en sursis pour l'instant,
- L'appel d'offre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire a été publié dans le Tarn Libre et sur le site de l'Association des Maires du Tarn, en résumé :
 - La restitution des offres s'effectuera au plus tard le 26 septembre 2011,
 - L'ouverture des plis aura lieu le 26 septembre 2011 l'après midi,

- L'architecte Max FARAMOND doit fournir 3 dossiers papiers et 2 dossiers informatisés dont 1 dossier pour ALBI REPRO servant à la reproduction des dossiers papiers,
- Le nom de la future école est à rechercher pour le prochain Conseil Municipal, Madame le Maire propose Lucie AUBRAC,
- L'acquisition de panneaux en occitan « Valence d'Albigeois » pourrait être envisagé, des devis seront demandés,
- les drapeaux accrochés sur la façade de la mairie étant usagés, il conviendrait de les remplacer rapidement,
- l'intérieur de la salle des fêtes ayant subi un rajeunissement par l'application de peinture et le changement des dalles des plafonds, les rideaux de scène mériteraient d'être remplacés,
- un Valencinois fréquentant le conservatoire de musique d'Albi, il convient de payer une participation financière obligatoire,
- le déroulement des festivités pour le début septembre doit se dérouler uniquement Place du Foirail ou en cas de pluie pour les bodégas à la salle des fêtes,
- à compter de 2012, les usagers ayant un assainissement autonome seront contrôlés par VEOLIA pour la mise en conformité des installations, le coût de ce contrôle étant de 60.00 €,
- la Société Sécurité Protection Incendie Tarnaise a proposé de former le personnel communal de Valence d'Albigeois pour une formation d'équipier de première intervention moyennant une participation financière, après information auprès des services compétents cette formation est non obligatoire donc n'aura pas lieu,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.
